

**TARIFS DROITS DE VOIRIE 2024**

**Forfait ouverture et suivi de dossier : 33€/an**

<b>ATTENTION : TOUTE PERIODE COMMENCÉE EST DUE EN TOTALITÉ</b>	<b>TARIF UNITAIRE en Euros 2024</b>
<b>A. OCCUPATION TEMPORAIRE DU SOL :</b>	
1. Dépôt de matériaux divers par m <sup>2</sup> /jour	5,00
2. mise en place d' échafaudages par ml/semaine	6,00
3. Dépôt d'une benne, conteneurs par unité/jour	15,00
par unité/semaine	63,00
4. Bulle de vente (par m <sup>2</sup> /mois)	40,00
5. Engins de levage, Grue mobile par unité/jour	650,00
6. Occupation temporaire du domaine public clôturée par une palissade de chantier (sans publicité), place de stationnement liée à un chantier, blocs béton, baraques, roulottes, wc chimiques	15,30*
7. Ligne aérienne de chantier provisoire par ml/mois	3,00
8. Barrage de rue par demi journée	100,00
par journée	150,00
9. Occupation temporaire place de stationnement liée à un chantier < à 15 jours par emplacement/jour	10,00
10. Cirques, forains, manèges, carrousels (hors parcs et squares fermés)	
<100m <sup>2</sup> emplacement/jour	52,50
<100m <sup>2</sup> emplacement/mois	1260,00
>100m <sup>2</sup> emplacement/jour	210,00
>100m <sup>2</sup> emplacement/mois	3675,00
Stationnement dans parcs et squares fermés/mensuel	150,00
<b>B. OCCUPATION DU SUR SOL :</b>	
1. Marquises, auvents, stores et paravents (unité par an)	22,00
<b>C. DROITS DE STATIONNEMENT</b>	
1. Panneaux mobiles, mobiliers de fléchage, chevalets publicitaires (autres)	17,54
2. Distributions diverses: rotissoires, appareils distribution (friandises, journaux, ...) par unité/an	29,23
3. Terrasses non closes par m <sup>2</sup> /an	21,00
4. Etalages par m <sup>2</sup> /an	43,80
5. Stationnement des véhicules marchands liés à un commerce fixe par véhicule/an	
véhicule léger	730,13
véhicule deux roues	29,17
6. Stationnement marchand ambulant/Food truck (hors parcs et squares fermés) <i>Forfait journalier</i>	10,50
Si demande raccordement électrique selon disponibilité (en supplément par jour)	5,25
7. Stationnement autopartage/emplacement/an	200,00
<b>D. REDEVANCES DIVERSES D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC</b>	
1. Terrasses fermées ou délimitées par des balustres et terrasses occupées par un commerce annexe par m <sup>2</sup> /an	45,87
Si demande de raccordement électrique selon disponibilité (en supplément par an)	630,00
2. Tournage de films unité/jour	525,00
3. Emplacement pour véhicules de transports de fonds (TDF) par emplacement/an	840,00 €
* Les droits sont fonction des m <sup>2</sup> au sol et de la durée d'occupation du domaine public :	
<b>M<sup>2</sup> au sol x tarif/m<sup>2</sup> x durée d'occupation</b>	